

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21/09/2019, s'est réuni le vendredi 27 septembre 2019 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mme PORTEBOEUF Cécilia 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pour le Maire exceptionnellement empêché.

**Etaient présents** : Mme Porteboeuf C. , Mr Becht J-P., Mr Gallot P., Mr Foucher Y., Mr Prenveille T. , Mr Rousière F., Mr Morin M., Mr Loiseau D., Mme Prenveille M.

**Absents excusés** : Mr Bouillon Loïc qui donne pouvoir à Mr Morin Mickaël  
Mr Bizeray Jean-Claude qui donne pouvoir à Mme Cécilia Porteboeuf

Absents : Mme Echivard Dorthée, Mr Cahoreau Aurélien

**Secrétaire de séance** : Mr Morin Mickaël

### **Ordre du jour** :

- 1-Multi-services : validation des travaux et de l'estimation financière des travaux (présentation par le cabinet d'architectes AMC)
- 2-Multi-services : lancement de l'appel d'offres pour les travaux
- 3-Affectation des dépenses entre la partie commerce et la partie logement (Travaux multi-services/tranche A et frais annexes)
- 4-Choix d'un organisme de prêt pour le lotissement « les carreaux » tranche 2
- 5-Acquisition panneaux de signalisation et de lieux-dits
- 6- Acquisition bac équarrissage
- 7- Acquisition blocs de béton anti-intrusion
- 8-Délibération concordante avec la CCOB : frais de nettoyage des PAV (Points d'Apports Volontaires)
- 9- Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal à M le Maire
- 10-Comice 2020
- 11-Décisions modificatives au BP 2019
- 12-Droit de Préemption Urbain
- 13-Questions diverses

Mme Porteboeuf informe le Conseil Municipal que suite à un empêchement exceptionnel du Maire , et conformément à l'article L. 2122-17 du CGCT, la Présidence de la réunion de Conseil Municipal revient à l'élu suivant le Maire dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, soit la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire .

Mme Cécilia PORTEBOEUF constate que le quorum est atteint.

Mme Porteboeuf Cécilia informe le Conseil Municipal que suite à l'importance des dossiers préparés et suivis par Mr le Maire dans les ordres du jour n° 1, 2 et 3, ces derniers sont retirés de l'ordre du jour et reportés à une prochaine séance.

1 Multi-services : validation des travaux et de l'estimation financière des travaux (présentation par le cabinet d'architectes AMC)

Cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure

2 Multi-services : lancement de l'appel d'offres pour les travaux

Cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure

3 Affectation des dépenses entre la partie commerce et la partie logement (Travaux multi-services/tranche A et frais annexes)

Cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure

- 4 Choix d'un organisme de prêt pour le lotissement « les carreaux » tranche 2

Mme Cécilia PORTEBOEUF, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal que trois terrains restent disponibles dans le lotissement des Carreaux tranche 2. .

Afin d'équilibrer le budget , il est nécessaire de réaliser l'emprunt de 100 000€ inscrit au BP lotissement.

Suite à la consultation de plusieurs organismes ( Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Agricole et La Banque des Territoires), la commune a reçue une seule proposition par le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt Court Terme d'un montant de 100 000 Euros, aux conditions suivantes :

Taux révisable Euribor 12 mois moyenné + marge 0,70 % (valeur de l'index à ce jour : - 0,355 %) soit 0,345 % à ce jour

Durée : 36 mois dont 24 mois de différé d'amortissement du capital

Remboursement du capital : in fine

Paiement annuel des intérêts

Frais de dossier : 150 €

Remboursement à tout moment sans pénalité

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr BIZERAY Jean-Claude, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- 5 Acquisition panneaux de signalisation et de lieux-dits

Mme Cécilia PORTEBOEUF, Maire-adjointe, expose au Conseil Municipal qu'afin de compléter la signalisation sur la commune, il est nécessaire de faire l'acquisition des panneaux de signalisation et de lieux-dits suivants :

- Balises tête d'ilot dans le Bourg
- Panneau interdit au véhicule agricole moteur rue de la Grange et parking des Carreaux
- Balise de virage route de la Valinière
- Panneau baignade interdite pour le lavoir
- et un panneau de lieu-dit pour le Léard

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de lieux-dits pour un montant maximum de 1500€.

La dépense sera inscrite au 2188 autres immobilisations corporelles.

- 6 Acquisition bac équarrissage

Mme Cécilia PORTEBOEUF, Maire-adjointe, expose au Conseil Municipal que les modifications à venir dans le fonctionnement du ramassage des nuisibles obligent la commune à faire l'acquisition d'un bac d'équarrissage.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire l'acquisition d'un bac d'équarrissage pour un montant maximum de 1000€.

La dépense sera inscrite au 2188 autres immobilisations corporelles.

- 7 Acquisition blocs de béton anti-intrusion

Mme Cécilia PORTEBOEUF, Maire-adjointe, expose au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser les lieux où sont organisés les différentes manifestations et événements rassemblant du public sur la commune, par la mise en place de 6 blocs de béton anti-intrusion.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire l'acquisition de blocs béton anti-intrusion pour un montant maximum de 1000€ .

La dépense sera inscrite au 2152 installation de voirie.

Une réflexion devra être menée sur l'organisation de la mise en place et du retrait de ces blocs, ainsi que sur l'accès des services de secours et d'urgence lors des manifestations .

- 8 Délibération concordante avec la CCOB : frais de nettoyage des PAV (Points d' Apports Volontaires)

Remboursement de frais pour le nettoyage des 2 PAV (2019)

Par délibération du 26/12/2018 le conseil communautaire a fixé le montant de remboursement versé aux communes par la Communauté de communes pour le nettoyage des abords des containers. Celui-ci a été fixé à 5€ par semaine et par PAV (comme en 2018).

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Conseil communautaire du remboursement de frais de nettoyage des PAV pour l'année 2019 pour un montant de 520€.**

- 9 Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal à M le Maire (délibération du 28/03/2014)

a/ Convention piscine : signature de la convention piscine avec la piscine Les Bains d'Orée pour l'accès des scolaires pour l'année 2019/2020 pour un montant de 1210€ soit 10 séances pour une classe).

(Rappel : montant pour l'année 2018/2019 : 1160€)

b/ Branchement forain : signature du devis avec ENEDIS pour la mise en place du coffret de comptage pour un montant de 1293.12€ pour le raccordement électrique.

( Rappel : pour ce même branchement, la mise en place d'une borne de prise de courant a été réalisée par CITEOS pour un montant de 3791.99€ (délibération du 28/06/2019) )

- 10 Comice 2020

Mme Cécilia Porteboeuf Maire-adjointe expose au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'organisation du comice agricole en 2020 sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte que le comice agricole soit organisé sur la commune en 2020.

Il aura lieu les 29 et 30 août 2020.

La première réunion publique est fixée au vendredi 4 octobre 2019 salle de l'ancien commerce « Le Saint Biez ».

- 11 Décisions modificatives au BP 2019

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives suivantes :

Investissement dépenses

21534 réseau d'électrification + 1 300€  
(branchement forain)

2188 autres immobilisations corporelles + 2 500€  
(Acquisition panneau et bac équarrissage)

2152 installation de voirie + 1 000€  
(Acquisition blocs béton )

2318 autres immobilisations corporelles - 4 800€

- 12 Droit de Prémption Urbain

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit Prémption Urbain sur certaines zones du POS du 01/04/2016,

Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 01/04/2016,

Il n'a pas exercé le droit de prémption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 22/08/2019 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Réseau Notaires et Conseils Route du Mans à Ecommoy ,

Concernant un bien propriété bâtie de

Mr et Mme Vivien BROSSE , domiciliés 6 Impasse Mercure , 72220 St Biez en Belin

Situé 6 Impasse Mercure à St Biez en Belin, parcelle AB 34, superficie 839 m2.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit Prémption Urbain sur certaines zones du POS du 01/04/2016,

Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 01/04/2016,

Il n'a pas exercé le droit de prémption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 26/08/2019 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Réseau Notaires et Conseils Route du Mans à Ecommoy ,

Concernant un bien propriété bâtie de

Mme MAILLARD Arlette , domiciliée 1 route de Laigné , 72220 St Biez en Belin

Situé 1 route de Laigné à St Biez en Belin, parcelle AB 6, superficie 183 m2.

**Questions diverses :** néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Mr Morin Mickaël

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 11 octobre 2019